

COMPTES RENDUS

Des

**CONSEILS
MUNICIPAUX**

Année 2018

Séance
du 12 février 2018

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre des Membres Votants : 10	Date de la convocation : 07/02/2018
--	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

L'an deux mille dix-huit, le douze février, le Conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Malfant Francis, 1^{er} adjoint au maire.

PRESENTS : Malfant F, Ortiz V, Cros P, Prioul C, Khalfa D, Rosset J., Tollon C. M Rivano P.

PROCURATIONS : Mme Moles K. à Mme. Ortiz V ; Mme Jaulent C. à M Cros P.

ABSENTS EXCUSES : M Reverte G. ; Mme Barata D. ; M Gillion G.

M. P. RIVANO a été élu Secrétaire de Séance. La séance débute à 18H00.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

1 - RYTHMES SCOLAIRES : résultats du sondage. Avis du conseil

Dans le cadre d'une demande de dérogation relative au rythme scolaire officiel, les conseils d'école élémentaire et maternelle, se sont prononcés le 9 février 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018, avec les horaires suivant : 8h30-11h30 /13h30-16h30.

le Conseil municipal émet un avis FAVORABLE à la majorité des voix : Pour : 9 ; Abstention : 1.

2 - DURÉE DE TRAVAIL D'UNE ATSEM DE 90 À 100 %

Ajourné, attente de l'avis du comité technique

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président de séance explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en raison des propositions d'avancements de grade en catégorie C, en attente de la prochaine CAP.

CATEGORIE C	
Suppression : 6 postes d'Adjoint Technique Création : 6 postes d'Adjoint Technique principal de 2ème Classe	4 postes en temps plein ; 2 postes en temps non complet (1 poste 33/35ème et 1 poste 20/35ème)
Suppression : 2 postes ATSEM Principal de 2ème Classe Création : 2 postes ATSEM principal 1° cl	1 poste à temps plein et 1 poste à 31,5/35ème 2 postes à temps plein
Suppression : 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2° classe Création : 2 postes d'Adjoint administratif principal 1°cl	2 postes à temps plein

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE les modifications du tableau d'effectif.

4 – DEMANDE DE PARCELLES COMMUNALES POUR LE PÂTURAGE DE CHEVAUX

Le Président de séance explique à l'assemblée qu'un particulier demande une autorisation de pacage sur les parcelles 58 et 59 Section A2 « Mont Marot Est » pour une superficie totale de 18190m². La location est fixé à de 8€/Ha et par an. L'autorisation de pacage entraîne une autorisation de conventionner celle-ci.

Le Conseil Municipal AUTORISE la convention de pacage à l'UNANIMITE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 février 2018

5 – ACCEPTATION DES BIENS MOBILIERS CONFIES A LA BIBLIOTHEQUE PAR LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

La bibliothèque départementale de l'Aude, met à disposition de notre médiathèque du mobilier et des documents, livres et CD audio et vidéo et autres matériels spécifiques. Il s'agit d'accepter cette mise à disposition, d'assurer et d'entretenir les biens qui ont une valeur vénale totale de 43 832.22. €

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** à l'UNANIMITE la mise à disposition de ces biens

6 – DISSOLUTION DE REGIE

Annulée – sans objet

7 – VIREMENT DE CREDIT

Suite à un dépassement de crédits, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section fonctionnement et en section investissement

Section fonctionnement : du chapitre 67 (Autres charges exceptionnelles) au chapitre 011 (charges à caractère général) : 10529 Euros ;

Section investissement : du chapitre 23 – Immobilisations en cours (compte 2313) au chapitre 16 – Emprunts (compte 1641): 3096.27 €. Ces écritures seront reprises sur le budget 2018

Le Conseil Municipal, émet un avis **FAVORABLE** à la majorité. Pour : 9 ; Abstention : 1

8 – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Un agent affecté au budget CCAS doit percevoir une Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E.). Il est nécessaire d'alimenter ce budget annexe par une subvention de 7.900,00 €. Cette subvention sera reprise sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal, émet un avis **FAVORABLE** à l'UNANIMITE

9 – MOTION COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT

La communauté de commune des Pyrénées Audoises (CCPA) a voté le 21 décembre 2017, une motion demandant au gouvernement que « la compétence « eau et assainissement » reste une compétence communale, non pas de façon transitoire, mais pérenne car l'échelon communal est le plus à même à rendre ce service de proximité, tout en préservant un prix de l'eau correct et en sauvegardant l'autonomie communale. »

Considérant que ce n'est que repousser une échéance inéluctable, que le vrai problème est l'égalité du prix de l'eau pour tous, que la vraie question est là et que le vote d'une motion pour rendre cette compétence facultative ne répond pas à la problématique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **REJETTE** la motion à la MAJORITE.

Pour : 9 voix ; Contre : 1 voix.

10 – RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DES CHARGES ENFANCE-JEUNESSE 2015-2016 : ALSH et CRECHE D'ESPERAZA

Il s'agit d'approuver ou non le rapport de la CLECT du 30 novembre 2017 sur l'évaluation des transferts de compétences 2015 et 2016 à la CCPA. Il s'agit des charges transférées relatives à l'ALSSH et à la crèche d'Espérazza. Le détail de ces montants qui ne sont présentés que par chapitre ne sont pas convaincants et méritent des explications de la CCPA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **REJETTE** à l'UNANIMITE le calcul du montant définitif des attributions de compensation pour 2015.

II - INFORMATIONS

1- Suppression d'un poste d'enseignant

Mme Ortiz évoque la suppression du poste d'enseignant envisagée par la DSDEN pour la rentrée scolaire 2018-2019. Elle informe que le Maire a écrit à la DSDEN et qu'il est nécessaire de se mobiliser pour éviter la suppression de ce poste car cela contribue à la désertification de notre territoire.

2- Espaces verts – Travaux

2-1 Plantations

Monsieur Cros explique que des zones où des arbres ont été abattus ont été replantées en arbres plus jeunes.

2-2 Débroussaillage

Pour le débroussaillage des parcelles situées en zone urbaine, il explique que la réglementation doit être respectée et qu'un courrier a été envoyé à tous les administrés concernés.

Il rappelle que les riverains des ruisseaux sont aussi propriétaires d'une partie du ruisseau et doivent donc à ce titre assurer l'entretien. Pour les bords de l'Aude, c'est le département qui s'en charge.

2-3 Etanchéité Ecole :

M. Cros informe que les travaux d'étanchéité de la terrasse nord des écoles sont terminés

3 Affaires Sociales

Monsieur Malfant explique que l'Espace de vie social (EVS) est agréé par la CAF et Famille rurale. Cet espace est situé au 2eme étage de la maison du social. Il informe de la mise en place d'ateliers informatiques les mercredis après-midi et d'un atelier prévention sénior (nutrition, santé, bien être).

En concertation avec la CARSAT, un guichet destiné à cibler les personnes fragiles et prévenir la perte d'autonomie va être mis en place. Un autre atelier s'ouvre et concerne les vacances. L'objectif est de détecter les familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances et de leur proposer des vacances à coûts réduits.

M. Malfant expose ensuite le bilan positif du travail de « Ma commune, ma santé ». Les permanences vont reprendre, une réflexion est en cours pour établir le calendrier. En 2017 il y a eu 20 contrats actés qui seront formalisés en 2018. 10 personnes ont également pu bénéficier de l'aide à la complémentaire santé (550 € par ayant droit).

Espérasa a été sélectionnée par le CLIC pour les manifestations suivantes :

1^{er} Mars 2018 : Atelier nutrition

Du 4 mars au 2 Juillet 2018 : Atelier bien être (1 après-midi par semaine)

Séance
du 15 mars 2018

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 12	Date de la convocation : 12 mars 2018 sous signe urgence
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix huit, le quinze mars le Conseil Municipal de la Commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRÉSENTS : REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, M. ROSSEL Jacques, BARATA Déborah, MEKKI-KHALFA Dalila, JAULENT Christelle.

ABSENTS EXCUSE : M. RIVANO Philippe.

PROCURATIONS : M. GILLION Gérard à M. CROS Pierre ; Mme MOLES Karine à M. REVERTE Georges ; M. TOLLON Jean-Claude à M. MALFANT Francis.

Le quorum atteint, Mme JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 20h45 et s'achève à 22h00.

1 - Durée de travail d'un agent ATSEM

En raison de charges de travail supplémentaires demandées à un agent ATSEM, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de cet agent et de la portée à 35 heures par semaine. Le comité technique réuni le 13 mars a donné un avis favorable **ADOPTÉ à l'UNANIMITE**

2 - Subvention à l'école sportive Espérazanaise (ESE)

Le Maire rectifie l'intitulé en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un budget de fonctionnement attribué à une association avec laquelle la mairie a passé une convention. Il s'agit d'attribuer à l'Ecole Sportive Esperazanaise une somme de fonctionnement de 9300 € pour l'année scolaire 2017-2018 afin d'assurer le fonctionnement des ateliers périscolaires. L'an dernier cette somme était de 12000€.

ADOPTÉ à l'UNANIMITE

3 - Achat de terrains à un prix symbolique

Il s'agit de terrains situés en section AB 15-16 et 17 d'une superficie totale de 6265m² et d'un terrain en section A 588 de 1160m², classés en zone UM et N. Ils appartiennent en indivision à plusieurs héritiers qui ne sont pas intéressés par cet héritage et qui ont communiqué à la mairie leur volonté de s'en séparer pour 1€ symbolique. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

ADOPTÉ à l'UNANIMITE

4- Avis du Conseil municipal sur le Projet Régional de Santé Occitanie (PRS)

Le Conseil devait donner son avis sur le PRS composé d'un Cadre d'Orientation Stratégique (COS), d'un Schéma Régional de Santé (SRS) et d'un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS). l'ensemble est en ligne sur le site <https://prs.occitanie-sante.fr>

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITE

avec une réserve sur les moyens qui seront mis en place pour réaliser ce projet.

5 - Avis du Conseil municipal sur le projet de servitude de la société SOPREMA

La société SOPREMA, actionnaire et propriétaire du foncier de la société EFISOL, a adressé un dossier à la préfecture pour la mise en place d'une servitude sur les parcelles du site EFISOL. La préfecture a émis un avis favorable a ce projet. Les études menées montrent que le site dans son état actuel est compatible avec un usage de type :

- Salle de loisirs (accueil du public, gymnase, salle des fêtes ,,,) et industriel en intérieur (parcelle 271),
- Industriel en intérieur pour les parcelles 474 et 1046,
- Industriel de plein air pour les autres parcelles,
- Usage de parking pour VL pour la parcelle 496.

AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITE

II - INFORMATIONS

Lettre de remerciements :

Monsieur Roland Courteau, sénateur, remercie la municipalité pour la subvention octroyée à « Aude Solidarité » dans le cadre de l'aide aux sinistrés de l'ouragan Irma.

Suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire :

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour défendre ce poste d'enseignant. Les diverses manifestations organisées à Espéraza et Carcassonne ont été un soutien important pour son entrevue avec la DASEN. Jusqu'au dernier moment, c'est à dire jusqu'à la rentrée du mois de septembre, il est possible de sauver ce poste si nous parvenons à maintenir l'effectif de l'école élémentaire au-dessus de 80 écoliers. Faisons en sorte d'attirer des familles avec enfants sur notre commune. Merci à toutes et tous.

Union départementale des pompiers de l'Aude, « mission Volontariat » :

Par courrier, l'UD11 fait part de ses travaux pour fidéliser les femmes sapeurs-pompiers, en offrant la possibilité d'une prise en charge de leurs enfants, hors temps scolaire ou de garderie et de cantine en coopération avec les mairies.

Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Espéraza-Couiza :

L'inauguration a été un succès par l'assistance nombreuse et la présence des autorités concernées : Région, A.R.S, Préfecture/Sous-préfecture, Conseil Départemental, Association des Professionnels de Santé d'Espéraza et de Couiza, Communauté de communes des Pyrénées Audoises, Mairie. A cette occasion le conseil municipal a invité le conseil municipal de la mandature précédente et son maire qui ont répondu présent.

Un journaliste sur le marché dominical :

Un journaliste du journal l'Indépendant est venu réaliser un reportage sur Espéraza et son marché. Il a rencontré à cette occasion des figures emblématiques d'Espéraza ainsi que des commerçants sédentaires et ambulants renommés d'Espéraza et du marché. L'article devrait paraître ce dimanche à venir.

Collecte pour meubler l'appartement de passage de la maison de santé :

Madame Bohic-Cortès, Conseillère départementale, et son association va lancer une collecte pour meubler l'appartement de la maison de santé qui accueillera des médecins stagiaires.

RECTIFICATIF remplace et annule la phrase ci-dessus : L'initiative est impulsée par l'association PLURI-ELLES de la haute vallée présidée par Mme Christelle Baille

Madame BOHIC CORTES en tant que conseillère départementale soutient cette action mais elle n'est pas la présidente de l'association, contrairement à ce qui a été écrit précédemment

Travaux réalisés par le service technique :

L'atterrissement du Rocota va être éliminé par la société ACTIFOREST ; des rampes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été réalisées à l'entrée nord des écoles (de chaque côté du préau) et à la bibliothèque ; le mur des vestiaires du stade Jean BIART a été rénové.

Destruction d'un bâtiment :

Un bâtiment qui avait été sauvegardé après l'explosion d'une maison de l'impasse St-Hélène, menaçant de s'effondrer va être démoli incessamment.

Ordures ménagères :

La communauté de communes des Pyrénées Audoises, tout comme Espéraza, est mauvaise élève dans le tri et en conséquence dans les ordures ménagères (OM). Car ce qui n'est pas trié se retrouve dans les OM et donc augmente le poids de ces dernières. Et qui dit augmentation de poids dit pénalité financière.

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 mars 2018

D'où l'insistance de la CCPA a vouloir augmenter la redevance (REOM) pour 2018. En ce qui concerne Espérasa, un effort sérieux doit être fait afin de limiter un surcoût financier imposé par la CCPA. Pour cela des mesures vont être prises par la CCPA, en concertation avec les mairies pour réduire les coûts de ramassage et de tri. Ces mesures feront l'objet d'une intense information du public.

Séance
du 30 mai 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Conseillers présents : 8	Nombre des Conseillers votants : 10	Date de la convocation : 25/05/2018
---	---	--	--

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, maire.

PRESENTS : REVERTE G, MALFANT F, ORTIZ V, CROS P, PRIOUL C, ROSSEL J, JAULENT C, Mme BARATA D.

PROCURATIONS : Mme MOLES K. à M. REVERTE G. ; M. GILLION G. à M. CROS P.

ABSENTS EXCUSES : M. RIVANO P, KHALFA D, TOLLON J-C,

Madame JAULENT Christelle, volontaire, est élue secrétaire de la séance. Le conseil municipal débute à 20h45 et s'achève à 22h20.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

I – DELIBERATIONS

1. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT GAZ AU SYADEN

Le SYADEN renouvelle son marché de fourniture de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes auquel nous adhérons. Il s'agit d'accepter ou non, de participer au prochain accord-cadre qui remettra en concurrence les fournisseurs d'énergies.

Participation ADOPTÉE à l'UNANIMITE

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VERIFICATION ELECTRIQUE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ET VERIFICATION DES AIRES DE JEUX, DE LA CCPA

La communauté des communes des Pyrénées audoises constitue un groupement de commandes pour la vérification des installations électriques et de gaz des bâtiments publics, des aires de jeux et des logements. Pour les 20 communes adhérentes, la prestation portera sur environ 186 bâtiments et 5 aires de jeux pour un montant estimé à 90 000 €HT. Chaque commune indique un montant plafond à ne pas dépasser pour l'ensemble des prestations qu'elle demande. Pour la commune d'Espérasa, 20 bâtiments, 19 logements et 1 aire de jeux et le skate Park sont concernés. Le montant plafond a été fixé à 3700 € TTC. **La participation de la commune est ADOPTÉE à l'UNANIMITE**

3. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : HORLOGES ASTRO ET REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES « BOULE »

Afin de faire des économies sur l'éclairage public et nous mettre en règle avec la réglementation, il est envisagé d'intervenir sur les postes horloges Astro en remplaçant le système d'allumage et de remplacer les luminaires des lampadaires boules par des Leds. Le montant s'élève à 9 671.40 € HT soit 11 605.58 € TTC. Ces travaux sont subventionnés par le SYADEN à hauteur de 40 % soit 3 868,56€. (Coût = 7 737,02€). La subvention avait été obtenue en 2016 pour ce projet lancé par la délibération du 16 juin 2015 pour un montant de 9701€ HT (subvention 3880,40€ HT). Le Syaden avait retardé d'un an l'attribution de cette subvention (soit 2017). **Travaux ADOPTES à l'UNANIMITE**

4. CONTRATS SAISONNIERS 2018

La suppression des contrats aidés par l'État entraîne des difficultés dans le fonctionnement estival du service technique et dans la reprise en régie de la gestion du camping municipal. Il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels de grade C :

- 1 agent du 15 juin au 15 août 2018 affecté au service technique, festivités et entretien à temps complet ;
- 1 agent du 1er au 31 juillet 2018 affecté au service technique, festivités et entretien à temps complet ;
- 1 agent du 1er juillet au 30 septembre 2018 affecté à l'accueil et à la régie du camping.

Recrutements ADOPTES à l'UNANIMITE

5. AUGMENTATION DE LA REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le fonctionnement de la régie de la bibliothèque nécessite une augmentation du plafond d'encaissement. Cette Régie permet l'encaissement des recettes relatives aux adhésions, ventes et prestations de la médiathèque. Il est proposé de fixer le plafond à 1000€.

Augmentation ADOPTÉE à l'UNANIMITE

6. VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Comme chaque année, la bibliothèque propose des livres à la vente.

La vente se déroulera à la médiathèque pendant deux semaines, du 19 au 30 juin 2018, pendant les horaires d'ouverture : Mardi: 16h30–18h30 / Mercredi: 9h–12h et de 14h–18h30 / Vendredi : 14 h–19 h / Samedi : 9h–12h. La médiathèque sera exceptionnellement ouverte le samedi 23 juin de 14 h à 17 h.

Prix proposés à l'assemblée : Livres ados : De 0.20 à 0.50 centimes ; Livres jeunesse : De 0.5 centimes à 1€ ; Editions anciennes : De 0.50 centimes à 1€, séries : 3€ ; BD adultes, adolescents ou enfants : 3€ ; Livres adultes : Romans policiers et du terroir : 3€ (si plusieurs tomes 5€) -Livres en gros caractères : 2€ - Romans en langue anglaise : 0.50 centimes - Autres romans : 2€ (si plusieurs tomes 4€) ; Nouvelles : 0.50 centimes - Documentaires abîmés : 0.50 centimes - Documentaires en bon état: 1.50€ ; Livres de poche abîmés: 0.20 centimes -Livres de poche en bon état : 1€ -Magazines adultes (géo – Historia – Les 4 saisons – Pyrénées) : 1.50€ -Autres magazines : 0.20 centimes.

Prix ADOPTES à l'UNANIMITE

7. CANTINE : MODIFICATION DU TARIF DE LA CANTINE

Monsieur le Maire, expose au conseil qu'une mesure sociale pourrait être réalisée au profit des familles qui mettent leurs enfants à la cantine communale, quelle que soit la commune.

Le tarif actuel du repas pour les Espérazanais et de plusieurs communes voisines est de 3,50 € et de 4 € pour les enfants extérieurs à ces communes.

Il est proposé de fixer un tarif unique à 3,20 € pour tous, pour une mise en application dès le 1er juin 2018.

Tarif unique ADOPTE à l'UNANIMITE

8. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONTRAT DE CONCESSION DES MARCHES D'ESPERAZA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce dossier nécessite plus de réflexion et propose de l'ajourner.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

9. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

La phase de concertation du public concernant le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) du bassin de la haute vallée de l'Aude, transmis par la La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sur la commune est achevée.

Ce projet basé sur une étude rigoureuse du risque est particulièrement contraignant et a pour conséquence de bloquer l'évolution des villages en impactant sur les transactions immobilières. Suite à ce constat Monsieur le Maire s'est rapproché des élus qui contestent ce PPRi et a signé avec eux des courriers adressés au Président de la République, ministre, députés et sénateurs audois pour contester celui-ci afin qu'il soit revu.

Après débat, le conseil **APPROUVE** la démarche du maire et se prononce à la majorité **CONTRE** le projet de PPRi avec une abstention, Mme Jaulent Christelle.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En raison de son titre de président d'honneur de la majorité des associations, Monsieur le Maire, Georges Reverte quitte la salle, et Monsieur Malfant, 1^{er} adjoint, préside l'assemblée et conduit le débat sur l'attribution des subventions aux associations.

Monsieur Malfant précise que le tissu associatif Espérazanais est très important et qu'une réflexion d'ensemble doit être engagée sur l'utilisation des bâtiments mis à disposition dont la vente de certains doit être envisagée en raison de leur coût à la commune.

Monsieur Malfant quitte la salle au moment du vote de la subvention au RC-COES Rugby, et est remplacé à la présidence par Madame Ortiz Virginie.

Le Conseil Municipal, **ADOPTE à la MAJORITE le tableau d'attribution des subventions ci-dessous**. Abstention de M. Reverte Georges pour l'ensemble ; Abstention de M. Malfant Francis pour le RC-COES ;

3ème Age	130,00 €	EDEN	426,00 €
Amicale Anciens Combattants	100,00 €	Football Avenir HVA	750,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €	Gaité Espérazanaise	130,00 €
Amis Fondation Gaudissard	80,00 €	Joyeux Fécos	700,00 €
AMVCE Cyclotourisme	400,00 €	La Gaule Esperazanaise	350,00 €

APEE Gymnastique Volontaire	100,00 €	Ecoliers d'ESPERAZA (Primaire)	1 300,00 €
Atelier dessin peinture	550,00 €	Maison de Jeunes-MJC	1 500,00 €
Comité des Œuvres Sociales	4 500,00 €	RC- COES Rugby	5 000,00 €
Commerçants OSCAR	500,00 €	Restaurant du Cœur	50,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	700,00 €	Ski Club Couiza/Espéraza	500,00 €
Ecole de Rugby ARPAL	700,00 €	Société de Chasse -ACCA	120,00 €
Ecole de Tir Espérazanaise	400,00 €	Théâtre « Les Néons »	120,00 €
		UBE Pétanque Club	600,00 €
Autres aides			
Artistes à suivre	150,00 €	Collège Couiza	200,00 €
BTP CFA Apprentis Bâtiment	100,00 €	Prévention Routière	150,00 €
Chambre des Métiers de l'Aude	354,00 €	Rotary Club HVA	80,00 €
	TOTAL		22 240,00

II - INFORMATIONS :

Monsieur le Maire communique :

- - Une enquête de recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Elle sera réalisée par Internet et par papier selon le vœux de chaque habitant.
- - La commission solidarité de la Communauté des communes des Pyrénées audoises étudie 2 projets :

1 - Me déplacer avec mon véhicule avec un chauffeur :

L'objectif est de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Sont ciblées les personnes âgées propriétaires d'un véhicule mais n'ayant plus les capacités de conduire. Il s'agit donc de leur procurer un chauffeur quand ils en éprouvent le besoin. Ce dernier les conduit avec leur propre véhicule. Celui-ci doit répondre à des critères de sélection stricts. Ils seront rémunérés par les propriétaires (chèques emploi)

2 - Le portage de repas.

Il est envisagé un portage de repas mixte : restaurateur privé / livreur CCPA. Le restaurateur a été trouvé. Il faut un minimum de 50 repas / jour pour que celui-ci puisse travailler. Le transport sera réalisé par la CCPA avec un (ou des) véhicule(s) réfrigéré(s) de location. Le repas reviendrait à 9,40€.

Un sondage doit être réalisé pour déterminer l'effectif rationnaire journalier. Sachant que les CCAS qui existent demeurent indépendants dans cette action, à moins qu'ils demandent à ce que la CCPA prenne le relais sur leur territoire.

Madame Ortiz Virginie, Adjointe à l'enseignement annonce :

- Dans le cadre du programme scolaire de l'école élémentaire « savoir nager » : la municipalité a décidé de prendre en compte 4 séances de piscine à Quillan. Elles sont programmées ce mois de juin et 17 élèves sont concernés – Le transport et l'accès piscine est pris en charge par la commune
- Ce programme « savoir nager » sera renouvelé pour l'année scolaire 2018-2019.

Fin de la séance : 22h20



Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA

4/4

Séance
du 28 juin 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 11	Date de la convocation : 23 juin 2018
--	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRÉSENTS : MM G.REVERTE, F.MALFANT, V.ORTIZ, P.CROS, C.JAULENT, J.ROSSEL, D.KHALFA, D.BARRATA, J-C.TOLLON.

PROCURATIONS : Mr. G .GILLION à MME. V.ORTIZ- Mme K.MOLES à Mr G.REVERTE

ABSENTS : P.RIVANO – C.PRIOUL

La séance débute à 20 H 45, Mme. JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

En début de conseil, le maire demande le report des points 9, 10 et 11 à des dates ultérieures pour absence de nécessité immédiate, d'avis de nos partenaires et du retour de l'avis de la Fédération Nationale des Commerçants Ambulants. Reports acceptés à l'unanimité.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1. REPRISE EN REGIE DU CAMPING MUNICIPAL - CREATION DE LA REGIE

M. REVERTE informe le conseil du départ des gérants du camping et que pour ne pas fermer celui-ci en pleine saison, nous avons besoin de réactiver la régie municipale et de désigner un régisseur titulaire et trois régisseurs suppléants. Le régisseur percevra une indemnité annuelle de 110€ ; les suppléants, seront indemnisés en fonction de la période de remplacement.

ADOpte à l'UNANIMITE

2. MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING

M. REVERTE présente les nouveaux tarifs du camping municipal applicables à compter du 2 juillet 2018. Ces derniers ont reçu l'aval de M. le Comptable public.

- | | |
|--|--|
| - Forfait 1 ou 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement : 10 €/jour | - Branchement électrique pour tente : 3 €/jour |
| - Forfait camping-car + 1 ou 2 adultes : 12 €/jour | - Branchement électrique pour camping-car : 4 €/jour |
| - 1 adulte supplémentaire : 3 €/jour | - 1 animal : 2 €/jour |
| - 1 enfant de + de 7 ans supplémentaire : 2 €/jour | - Tente ou voiture supplémentaire : 2 €/jour |
| - 1 enfant de – 7 ans supplémentaire : gratuit | - Forfait 1 à 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement par semaine : 65 € |
| - 1 visiteur : 2 €/jour | |

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

- Forfait 1 à 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement pour un mois : 250 €
- Forfait camping-car + 1 à 2 adultes par semaine : 80 €
- Forfait camping-car + 1 à 2 adultes pour un mois : 310 €
- Forfait 1 adulte supplémentaire par semaine : 19 €
- Forfait 1 adulte supplémentaire pour 1 mois : 50 €

Taxe de séjour par campeur adulte (plus de 18 ans) : en sus (tarif 2018 : 0,20 € par jour)

Les tarifs sont ADOPTES à l'UNANIMITE

3. CREATION D'UN POSTE EN CDD POUR LA GESTION PROVISoire DU CAMPING

M. REVERTE demande la création d'un poste en CDD, pour trois mois afin de gérer le camping. Le personnel sera embauché 35 h/semaine et rémunéré sur la base de l'indice brut 404, majoré 365.
ADOPTE à l'UNANIMITE

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. REVERTE explique que lors de la rédaction de la précédente délibération il avait été omis de préciser l'unité de base qui est 20 m². Il convient de la rajouter. De même, pour une meilleure compréhension, il convient de remplacer les termes « essentiel » et « indispensable » par les termes « vital » et « complémentaire ».
ADOPTE à l'UNANIMITE

5. CREATION D'UN FORFAIT COMMUNAL POUR LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES ET/OU DES ANIMAUX

M. REVERTE expose que le service de la police municipale est souvent perturbé par les mises en fourrière, le transports d'animaux à la SPA à Carcassonne ou auprès du vétérinaire à Couiza ou Quillan. Il propose de facturer aux propriétaires un forfait de dérangement en fonction de l'événement concerné. Celui-ci serait composé du coût horaire moyen d'un policier municipal (20€) multiplié par le nombre d'heures passées à quoi s'ajouterait la consommation et l'usure du véhicule.
ADOPTE à l'UNANIMITE

6. AUTORISATION DE LANCER L'ETUDE D'UN PROJET DE VIDEO-PROTECTION ET DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. REVERTE rappelle que ce projet avait été étudié et ajourné en début de mandat. Il propose de faire reprendre l'étude dans le cadre d'une réalisation progressive, étalée dans le temps et de demander des subventions.
ADOPTE à l'UNANIMITE

7. AUTORISATION DE LANCER LES TRAVAUX DE RESEAUX CHEMIN DES GUERILLEROS

M. REVERTE expose qu'il s'agit de revoir les réseaux qui alimentent les riverains du chemin des Guerilléros et de déplacer les compteurs qui se trouvent en bas de chemin afin de les ramener au droit des propriétés. Ce travail sera réalisé par notre fermier, la SAUR. Le coût des travaux est de 16 744,90€ TTC.
ADOPTE à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

8. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE MAIRIE – DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

Depuis plus d'une décennie, un défaut d'étanchéité du toit fait que la pluie s'infiltré et crée des dégâts qui vont en empirant. L'entreprise Dubrunfaut Couverture a été retenue et est proposée pour réaliser la réparation du ménétron pour la somme de 10 858,80€ TTC. ADOPTE à l'UNANIMITE

II - INFORMATIONS

M. REVERTE

- informe de nouvelles directives préfectorales sur les mesures de sécurité applicable aux rassemblements de personnes organisés par les communes, associations et autres. Une information leur sera faite,
- fait part de la satisfaction des élus sur la qualité des réunions de quartier. Ces dernières ont débuté par une information sur la collecte des ordures ménagères et des encombrants, par le responsable de la communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA), et se sont poursuivies par un échange entre citoyens et élus. Les études de sécurisation des axes RD118 Caderonne, RD12 av Carcassonne-Cazal et RD46 av Pyrénées, ont été exposées à ces occasions. Un compte rendu global de ces réunions sera fait à la population,
- fait le compte rendu de la réunion du 28 juin en préfecture relative au site d'EFISOL,
- informe sur l'ouverture d'une enquête publique, du 02 juillet au 08 août 2018, sur le PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation). Le dossier est consultable en mairie.

Mme ORTIZ

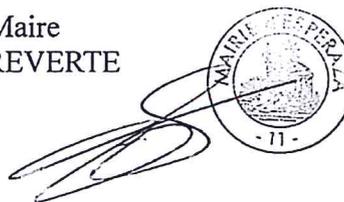
- rappelle le passage de l'école à la semaine de 4 jours,
- informe de la distribution d'un kit-cadeau aux élèves du CM2 qui passent en collège . Ce cadeau est composé d'un dictionnaire, d'une calculette pour collégien, d'une clef USB et d'un porte-folio,
- rappelle la baisse du repas de la cantine, ramené à un tarif unique de 3,20€ pour tous les écoliers,
- fait part de la qualité des fêtes des deux écoles et de la forte participation des parents, le 29 juin,
- rappelle la vente de livres à la bibliothèque.

M. CROS

- fait le point des travaux en cours.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire
G. REVERTE



Séance
du 25 juillet 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2018 - 20h45

Nombre de Conseillers en exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la convocation :
13	7	11	20 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juillet, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRÉSENTS : MM G. REVERTE, F. MALFANT, P. CROS, J. ROSSEL, D. KHALFA, C.PRIOUL, J-C. TOLLON.

PROCURATIONS : Mme V. ORTIZ Virginie à M. F.MALFANT ; M. G. GILLION à J-C. TOLLON- Mme K. MOLES à M. G. REVERTE ; Mme C. JAULENT à P.CROS ;

ABSENTS : M. P. RIVANO ; D.BARRATA.

La séance débute à 20 H 45 et s'achève à 22H10. M.. ROSSEL Jacques, volontaire, est désigné secrétaire de séance.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 – CONCESSION DU MARCHÉ FORRAIN : CREATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION

Après le rapport de Monsieur le Maire au conseil municipal relatif à l'historique, au fonctionnement, à la situation du marché de plein air de la commune et à la difficulté de trouver une personne capable d'occuper un poste communal de placier, il est proposé de poursuivre la mise en concession du dit marché pour une période de 3 ans.

APPROUVE à L'UNANIMITE

Pour ce faire et selon la nouvelle réglementation sur les marchés publics, il est nécessaire de créer une commission de concession composée du maire ou son représentant comme président ; de trois membres titulaires et de trois suppléants conseillers municipaux, élus par l'assemblée.

La commission ouvre les plis contenant les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle procède à l'ouverture et à l'examen des offres et propose le candidat retenu à l'assemblée délibérante.

Il est proposé comme titulaires : M. Francis Malfant, M. Pierre Cros, M. Jean-Jacques Tollon ; et comme suppléants : Mme Chantal Prioul, Mme Virginie Ortiz et M. Jacques Rossel.

Les deux listes sont ELUES à L'UNANIMITE

2 – PROTECTION DES DONNEES MUTUALISEES : DESIGNATION D'UN DELEGUE

La Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 14 avril 2016 imposent des obligations aux utilisateurs de données personnelles.

Il est dorénavant obligatoire de désigner un délégué à la protection des données (D.P.D.) afin de se mettre en conformité avec la loi. Devant les difficultés des communes à désigner parmi leur personnel le délégué à la protection des données. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude (CDG 11) a créé un service « Délégué à la Protection des Données Mutualisé » avec l'objectif d'accompagner les collectivités

territoriales dans leur mise en conformité avec la Loi et la réglementation. Le Centre de Gestion de l'Aude propose les services d'un agent qualifié, gratuitement.

A cet effet, il propose une convention qui a pour objet de définir les conditions générales d'adhésion au service Délégué à la Protection des Données Mutualisé du CDG 11 et de simplifier les démarches par une adhésion de principe

Convention ACCEPTEE à L'UNANIMITE

3 – APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL DES MARCHES D'ESPERAZA

Après plusieurs réunions de travail organisées les mois de mai juin et juillet, le Comité Consultatif des Marchés d'Espérazza (CCME) a achevé la révision du règlement précédent avec l'aide du Président du syndicat de France du pays catalan, membre du comité. Ces travaux ont permis une mise à jour de ce dernier par rapport à l'évolution de la réglementation.

Ce travail nous a rapproché de la Fédération Nationale pour le Développement des Marchés de France qui nous a conseillé pour orienter le marché vers la recherche du développement de la qualité. Qualité tant dans la présentation des produits que sur l'information sur les origines à l'aide de panneaux obligatoires ainsi que sur l'authenticité des vendeurs et camelots, c'est-à-dire la détention des documents réglementaires.

Ce rapprochement et l'adaptation du règlement à celui de la Fédération Nationale des marchés de France nous a fait signer la Charte nationale en présence de la présidente nationale, Mme Monique RUBIN et de notre conseiller membre du comité Bernard DAGAND.

Le règlement est ADOPTE à L'UNANIMITE

II – INFORMATIONS

Monsieur Georges Reverte, Maire fait part :

- d'un appel à projets dans le cadre du Fond Intervention pour les Services, l'Artisanat et le commerce (FISAC).

Cet appel à projets concerne aussi bien les opérations collectives que les opérations individuelles.

Date des dépôts des projets individuels, le 31 octobre 2018 et pour les collectifs, le 31 janvier 2019.

Se renseigner en mairie.

- d'un appel à projets « JEUNES » (APJ) de la MSA.

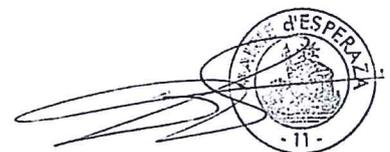
L'APJ s'adresse à des groupes composés au minimum de 3 jeunes. Deux groupes d'âges sont distingués : les 13-17 ans et les 18-22 ans.

Les projets concernent l'un des 3 domaines suivants : culture ; santé ; et vivre ensemble.

Il existe 4 critères de sélection : l'implication des jeunes ; l'impact du projet sur le territoire ; la solidarité et citoyenneté ; l'originalité et la qualité du projet.

Pour plus d'informations venir en mairie.

Pour l'ensemble de ces deux appels d'offres, la mairie aidera les candidats et leur apportera conseils et soutien.



Séance
du 03 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 11	Date de la convocation : 28 septembre 2018
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix huit, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, C. PRIOUL, J. ROSSEL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, C. JAULENT.

PROCURATIONS : M. G. GILLION à Mme V. ORTIZ - Mme K. MOLES à M. G. REVERTE

ABSENTS : M. P. RIVANO – Mme D. BARATA

La séance débute à 20 H 45, Mme Christelle JAULENT, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

M. REVERTE demande la suppression du point n° 8 de l'ordre du jour pour complément d'information.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 - CRÉATION D'UN EMPLOI CIVIQUE

M. REVERTE expose au Conseil qu'il serait utile d'embaucher, dans le cadre des contrats de service civique, un jeune entre 18 et 25 ans pour assurer l'encadrement de jeunes enfants en atelier périscolaire, d'intervenir en bibliothèque, auprès des personnes âgées. Le contrat est d'une durée de 1 an à raison de 24 h/semaine. Le jeune perçoit une rémunération mensuelle de 467,34 € payée par l'État à laquelle s'ajoute une contribution communale de 106,94 € (soit 1 283,28 €/ an). **Conditions à remplir :** être âgé de 18 à 25 ans, de nationalité française ou ressortissant de l'U.E, être titulaire du BNS (Brevet National de Secouriste), aimer le travail social auprès de publics de classes d'âges très éloignées. **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

2 - CRÉATION DE 5 EMPLOIS CDD POUR ASSURER LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2018

M. REVERTE fait part que notre commune est concernée par le recensement quinquennal qui aura lieu **du 17 janvier au 16 février 2019**. Chaque personne recensée pourra répondre au questionnaire du recensement par internet. La réponse sur questionnaire papier reste possible. Pour ce faire il est nécessaire pour cette même période de procéder à l'embauche à temps complet, de 5 agents recenseurs. Le coût de l'opération est remboursé par l'État. **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

3 - CRÉATION D'UN EMPLOI PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC) POUR LE MUSÉE

M. REVERTE expose à l'Assemblée qu'afin de conserver une année de plus un contrat aidé (handicap) sur le musée de la chapellerie, il est nécessaire de conclure un contrat P.E.C. Celui-ci est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un an, de 20h/semaine, payé au SMIC (1173€/mois) et aidé à 50 % par l'État. **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

4 - MISE EN PLACE ET MODALITE D'APPLICATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

M. REVERTE informe le Conseil que le compte épargne-temps sera appliqué aux agents publics de la collectivité, qui remplissent les conditions prévues par la réglementation, selon les modalités fixées par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 et de dispositions particulières. **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

5 - PRIME DE FIN D'ANNÉE

M. REVERTE propose d'adopter le montant 2018 de la prime de fin d'année du personnel communal qui est de 51 196 €. **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

6 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE AU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

M. REVERTE rappelle que notre bibliothèque a évolué en médiathèque et atteint le plus haut niveau de « Bibliothèque-ressource », sous l'impulsion successive de ses équipes de direction et des investissements de la municipalité. Pour fonctionner, notre bibliothèque-ressource est en convention avec la Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA) qui lui fournit des prestations. La BDA, propose une nouvelle convention, par laquelle ces prestations sont renouvelées dans le cadre d'une adhésion au réseau départemental de bibliothèques de l'Aude. **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7 - AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'E.S.E. POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

Mme ORTIZ présente le budget prévisionnel de l'ESE pour l'année scolaire 2018/2019. Ce budget est revu à la baisse, en raison de l'adoption des nouveaux rythmes scolaires (4 jours de classe/semaine) qui réduisent le temps des ateliers péri-scolaires. Il faut autoriser une aide de 4 500 € pour l'année scolaire 2018-2019. **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

9 - DEMANDE DU LIONS CLUB

M. REVERTE informe le Conseil que le correspondant local du Lions club demande l'honneur de nommer un lieu communal du nom du créateur de cette association internationale, **M. MELVIN Jones**, à l'occasion du centenaire de sa création. Il énumère les actions caritatives réalisées dans l'Aude et à Espéraza. **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

II – INFORMATIONS

1. M. Georges REVERTE, Maire

PREFECTURE :

- Arrêté inter préfectoral SPL-2018-017 portant approbation du schéma d'aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de la HVA. Le SAGE est consultable sur les sites www.gesteau.eaufrance.fr et <http://www.smmar.org>

- Crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2018 : l'État accorde à la commune une subvention de 13 479, 80 € (43,74 % du montant HT) pour la mise en œuvre du projet « sécurisation des établissements scolaires ». Réponse à notre demande de subvention déposée le 07 octobre 2016.

DEPARTEMENT :

Réunion des maires avec le département sur le thème « Aides aux communes » **vendredi 5 octobre** prochain.

COMMUNE :

vente de la maison, rue Elie Sermet : plusieurs propositions ont été faites, de 20 000 à 35 000€ ; mise en place du RIFSEEP, (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'État), création d'un co-pilotage et groupe de travail. Il sera mis en place le 1^{er} janvier 2019 ; lancement du marché d'assurance pour 4 ans réparti en 3 lots : LOT N° 1 - Assurance Dommages aux biens et risques annexes ; LOT N° 2 - Assurance Responsabilité Civile et risques annexes, Protection Juridique, Défense Pénale et Recours des agents et des élus ; LOT N° 3 - Assurance Véhicules à moteur et risques annexes ; Campagne de dératissage ; Réunion quartier Roussillon / Pyrénées – Réorganisation de la circulation ; Réunion habitants Les Pyrénées : fresque murale.

2. M. Francis Malfant, 1^{er} Adjoint :

Journée des aidants ; aide en faveur de la petite-fille « Lizéa » d'un personnel communal ; reprise des visites de secteurs par les agents de la CPAM.

3. M. Pierre CROS, 3^{ème} Adjoint :

Eclairage : remplacement des lampadaires « boules » par des lampadaires « Led » ; O.M / Déchets verts : ramassage des déchets verts chaque lundi ; sécurisation de l'aire des fêtes avenue François Mitterrand et résultat des comptages d'utilisation de l'eau par les wc, les camping-cars, les festivités.

Fin du conseil à 22 h 15.

le Maire

Georges REVERTE



Séance
du 29 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 12	Date de la convocation : 24 octobre 2018
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix huit, le vingt-neuf octobre, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, C. PRIOUL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, D. BARATA.

PROCURATIONS : M. G. GILLION à Mme V. ORTIZ - Mme K. MOLES à M. J. ROSSEL ; Mme C. JAULENT à M. P. CROS.

ABSENT : M. P. RIVANO –

La séance débute à 20 H 45, Mme Chantal PRIOUL, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur REVERTE demande une minute de silence en l'honneur des victimes décédées des inondations des 14 et 15 octobre 2018.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 – TARIF DES REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La surtaxe communale sur l'eau et assainissement créée en 1992, est actuellement de 0,2287 €/m³ d'eau et 0,3811 €/ m³ d'assainissement. Le Conseil décide à l'UNANIMITE de conserver ces tarifs pour l'année 2019 afin de ne pas alourdir la pression fiscale des espérazannais.

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Afin que les vacataires, qui ont travaillé plus de trois mois au profit de la mairie, profitent de la prime qui leur est due, le budget du COS est abondé d'une subvention supplémentaire de 2 600 € à l'UNANIMITE du Conseil.

3 – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A UN VITICULTEUR

Le Conseil à l'UNANIMITE, autorise la vente de deux parcelles communales A 1079 (2070m²) et A1080 (1150m²) enclavées dans les terrains de M. DELMAS Bernard, au lieu dit La Clauso au prix de 7220€ l'hectare prix dominant pratiqué dans l'Aude/Razes, soit 2325€.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE

A l'UNANIMITE, le Conseil autorise la demande d'une subvention à l'État et aux collectivités locales afin de réaliser les travaux de sécurisation et d'accessibilité de deux abris-bus à déplacer ainsi que le ralentissement de la circulation à leur niveau, avenue de Perpignan et avenue de la Gare selon l'estimation de l'ATD11 de 66 000€ HT, frais d'études compris.

II – INFORMATIONS

1. M. Georges REVERTE, Maire

Inondations de la nuit du 14 au 15 octobre : la demande de la commune n'ayant pas été retenue lors de l'établissement de la liste des communes classées en catastrophe naturelle, dès sa parution, la commune a à nouveau postulé pour son classement. Le 22 octobre, M. le Maire a été convié lors de la visite de M. le Président de la République à Trèbes auquel il a pu s'adresser. La liste des 126 communes publiée va dans un second temps atteindre un nombre proche de 200.

M. Le Maire a assisté à une réunion en préfecture qui concernait l'emploi du Fonds de Solidarité. Deux inspecteurs de l'administration ont été détachés dans l'Aude pour en contrôler le bon usage dans un caractère de bienveillance vigilante.

Le 24 octobre de 11h00 à 12h45, la Sous-préfète, Mme Miryel Portéous a rendu visite au Maire pour s'enquérir des dégâts sur la commune. Ceux-ci concernent principalement les chemins communaux dont, entre-autres, les chemin de Pailhères, La Roquette, Le Poux, etc. Le toit de la mairie a également souffert. Le sous-sol de la maison de santé a été inondé et des appareils électriques des deux chirurgiens dentistes ont été endommagés. Plusieurs entreprises ont elles été touchées par le retard ou l'absence d'employés lié aux difficultés de déplacement.

Le 25 octobre, un agent de l'ATD11 est venu constaté les dégâts de voirie.

Le samedi 26 octobre, M. le Maire participait en gare de Montazels au rassemblement organisé par l'ALF dans le cadre de la défense de la ligne Limoux-Quillan.

Au niveau de la solidarité, l'association Entr'Aide et la mairie ont organisé une collecte de nourriture et de divers objets et matériels indispensables aux victimes des inondations. Le Maire et le conseil municipal remercient vivement les donateurs et expriment leur gratitude aux membres de l'association qui a fait montre d'un grand dévouement et professionnalisme ainsi qu'aux nombreux bénévoles.

Une entreprise de photovoltaïque est venue prospecter à Espérasa pour la location de toits. Plusieurs toits ou espaces communaux l'ont intéressée.

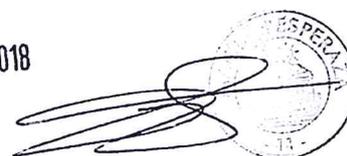
La cérémonie du 11 novembre a été avancée au vendredi 09 novembre après midi afin de permettre la participation des classes de CM1/CM2 de l'école primaire. Un piquet d'honneur des armées y participera.

2. 2ème Adjointe, Virginie ORTIZ :

L'élection du conseil municipal dfes jeunes a eu lieu et l'élection du jeune maire aura lieu au mois de novembre.

Fin du conseil à 21h35

30 OCT. 2018

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ESPERASA' at the top and '17' at the bottom, with a central emblem.

Séance
du 19 novembre 2018

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre de Membres Votants : 10	Date de la convocation : 14 novembre 2018
---	---	---	--

L'an deux mille dix huit, le dix-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. Malfant, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, C. PRIOUL.

PROCURATIONS : M. G. GILLION à M. CROS - Mme K. MOLES à M. G. REVERTE.

ABSENTS : M. P. RIVANO – C. JAULENT – D. BARATA

Mme Dalila MEKKI-KHALFA, volontaire, est désignée secrétaire de séance. La séance débute à 20h45 et s'achève à 21h35.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 – REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES : CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

La réforme de la gestion des listes électorales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La commission administrative de révision des listes électorales se réunira une dernière fois au plus tard avant le 09 janvier 2019. Cette commission sera remplacée par une commission de contrôle des listes électorales composée de 3 élus de la liste majoritaire et d'un élu des 2 autres listes.

Ont été élus membres titulaires : Mmes Christelle JAULENT, Dalila MEKKI-KHALFA, Chantal PRIOUL, Déborah BARATA et M. Philippe RIVANO.

Ont été élus membres suppléants : M. Jacques ROSSEL et M. Jean-Claude TOLLON.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

Il s'agit juste d'un mouvement d'écriture d'un chapitre à un autre pour permettre la dépense sur le bon chapitre et à la bonne ligne budgétaire. Cela n'influe pas sur l'équilibre du budget.

Virement de crédit

A - SECTION INVESTISSEMENT

Du		Vers	
Chapitre 23 - compte 2315	-20 000 €	Chapitre 21 - compte 21 52	+10 000 €
		Chapitre 21 - compte 21 88	+10 000 €
Du		Vers	
Chapitre 23 - compte 2313 Opération 9105	-12 000€	Chapitre 21 - compte 21 52	+12 000 €

B - SECTION FONCTIONNEMENT

Du		Vers	
Chapitre 67 - Compte 678	-20 000 €	Chapitre 011 – compte 60612	+20 000 €

C- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

Du		Vers	
Chapitre 23 Immobilisations en cours - compte 2315	- 500 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées - compte 1641	+ 500 €

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – MdaA : RESULTATS DU MARCHE PUBLIC, ATTRIBUTION DES LOTS

Fait l'objet de l'annexe ci-jointe

ADOpte à la majorité. Une abstention : M. J-C TOLLON.

II – INFORMATIONS

M. Georges REVERTE, Maire

- informe de l'arrivée d'un courrier du conseil départemental qui prévient les communes sinistrées que le plafond de dépenses pour les travaux de rénovation des chemins communaux est fixé à 12 500€ TTC. L'aide accordée pour le département sera de 50 à 80 % de cette somme. L'estimation des travaux à faire sur Espérasa réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Aude, est de 55 630€ HT.
- rappelle qu'il va y avoir un recensement de la population du 16 janvier au 17 février 2019. 5 recenseurs volontaires ont été recrutés. Tout sera fait pour aider la population à répondre à ce recensement, notamment par la voie électronique préconisée par l'État.
- Fait part de la prochaine saisie du Comité Technique Paritaire de l'intention, dans le cadre de réaménagements horaires des agents municipaux, de fermeture de la mairie le vendredi après-midi.

M. Pierre CROS, 3ème Adjoint :

- s'indigne des incivilités relatives aux dépôts d'encombrants en dehors du jour mensuel de ramassage par l'association Le Parchemin, commissionné par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (CCPA). Ces incivilités précise-t-il concerne autant les particuliers que les artisans qui abandonnent dans les rues certains déchets de travaux.

Il rappelle que le ramassage des encombrants a lieu chaque 1^{er} mercredi du mois, que ceux-ci doivent être signalés en mairie, déposés au plus tôt la veille et devant l'habitation et qu'ils ne doivent pas dépasser 1 m³. Au-delà de ce volume, les intéressés doivent contacter l'association Le Parchemin et négocier avec elle l'enlèvement.

- Informe sur la mise en place de colonnes de tri et d'ordures ménagères enterrées sur deux sites : derrière l'église et place de l'industrie. Leur mise en place est prévue pour le 5 décembre.

**le Maire
Georges REVERTE**

Séance
du 17 décembre 2018

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 11	Date de la convocation : 12 décembre 2018
--	--------------------------------	--------------------------------	---

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, D. MEK-KI-KHALFA, C.PRIOUL, J-C. TOLLON, D.BARATA,

PROCURATIONS : M. G. GILLION à M. J-C TOLLON - Mme K. MOLES à M. G.REVERTE. - **ABSENTS** : M. P. RIVANO - C. JAULENT.

Secrétaire : M J-C TOLLON. La séance débute à 20 H 45 et s'achève à 22h30.

Une minute de silence est dédiée aux victimes de l'attentat du marché de Noël à Strasbourg.

La délibération n°4 est annulée, la situation ayant évolué et ne nécessitant plus de délibération. Elle est remplacée par une délibération sur l'achat du bien communal du 19 rue Elie Sermet.

-----O-----

1 - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

L'attribution de cette indemnité, 598,15€ net (CSG et RDS déduits), a fait débat. Le conseil a décidé de faire poser une question écrite au gouvernement par l'intermédiaire de la député de la 3ème circonscription. L'indemnité est adoptée à la MAJORITE. Contre : C.PRIOUL, J-C TOLLON, D. BARATA, abstention : D MEKKI-KALFA.

2 - APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION DU MARCHE D'ESPERAZA

Seule en lice et répondant aux exigences imposées par la mairie, l'offre de l'entreprise FRERY, 26 rue Schwob à Châteauroux, a été retenue à L'UNANIMITE par le conseil, pour une redevance annuelle de 22 200€.

3 - ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE

A la suite de l'appel public à la concurrence du 25 octobre 2018, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères du cahier des charges, les sociétés suivantes :

Lot	Offre(s) reçue(s)	Entreprise retenue	Montant TTC
Lot 1 : assurance Dommages aux biens et risques annexes	SMACL-GROUPAMA-AXA-PILLIOT	GROUPAMA Sans franchise	4000 €
Lot 2 : Responsabilité Civile et risques annexes, Protection Juridique, Défense Pénale et Recours des agents et des élus	SMACL-GROUPAMA-AXA-PILLIOT	SMACL Seule à avoir une offre régulière	1982 €
Lot 3 Assurance Véhicules à moteur et risques annexes	SMACL-GROUPAMA-AXA-PILLIOT	SMACL Sans franchis+ option auto collaborateur	3085 €+ 454 € option auto collaborateur

Le marché prend effet le 01/01/2019 pour une durée de 4 ans. L'économie réalisée par rapport à la précédente assurance sera de 6 693€ (2018 = 16 214€ TTC contre 9 521 € TTC).

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018
ADOpte à l'UNANIMITE

4 - VENTE DE LA MAISON RUE ELIE SERMET

Le conseil AUTORISE à l'UNANIMITE la vente de la maison sise rue Elie Sermet pour la somme de 20 000€.

5 - COUPURE NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

A des fins d'économie d'énergies et de protection de l'environnement, le conseil approuve à l'UNANIMITE la coupure de l'éclairage public 00h00 à 05h30 à compter du 7 janvier 2019.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de solder les dernières opérations comptables il est nécessaire de procéder aux opérations suivantes :

A-SECTION FONCTIONNEMENT

Du		Vers	
Chapitre 67- Compte 678 « Autres charges exceptionnelles »	- 25 000 €	Chapitre 011 – compte 60612 « Electricité »	+25 000 €
	-2 000 €	Chapitre 66 – compte 66111 « Intérêts des emprunts »	+ 2 000 €

B-SECTION INVESTISSEMENT

Du		Vers	
Chapitre 23 - compte 2315 « Installations, matériels et outillages techniques »	- 6 000 €	Chapitre 21 - compte 21 52 « Installations de voirie »	+ 6 000 €

APPROUVE à l'UNANIMITE

INFORMATIONS

Georges REVERTE, Maire :

COMMUNE

Cahier de doléances :

Devant l'ampleur de la contestation des gilets jaunes et la violence qui montait, un cahier de doléances a été mis en place sur le perron de la mairie le 04 décembre. Celui-ci a été rempli par quelques personnes en souffrance. M. le maire a tenu une permanence samedi toute la journée et dimanche matin pour clore le cahier de doléances. Ce cahier va être transmis au Préfet et des copies à nos grands élus, député et sénateurs.

Mise en place des colonnes enterrées :

Pour un meilleur confort des citoyens et la propreté de la ville 2 sites ont été dotés de colonnes enterrées : la place de l'industrie et derrière l'église. Ces 3 colonnes sont destinées à recevoir l'une le verre ; l'autre les emballages, papiers et cartons ; la dernière, les ordures ménagères (O.M). Nous allons aussi passer de 9 à 14 points de tri/OM avec de nouvelles colonnes posées.

CCPA :

La Communauté de communes s'est dotée d'un camion pour le ramassage des colonnes de tri. Cette prestation était réalisée par la société Véolia, antenne de Carcassonne sur les communes qui étaient

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

dotées de colonnes. La CCPA avec le soutien du COVALDEM et de l'Eco-organisme CITÉO a décidé d'étendre la collecte des OM par colonnes sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les communes du Chalabrais cet automne, puis les autres communes en 2019 et 2020.

Une campagne de communication va être entreprise par la CCPA et le COVALDEM pour l'extension des consignes de tri.

PREFECTURE :

Réception d'une note de rappel de la préfecture en date du 12/12, sur la menace terroriste. Les consignes concernent la surveillance des bâtiments publics, les sites touristiques, les lieux de culte et les lieux d'affluence. Notamment le stationnement aux abords de ces sites et la sensibilisation des exploitants et du public. Pour les rassemblements de personnes, la séparation des flux piétons et véhicules ; un filtrage rigoureux des personnes avant et après les spectacles ; une prise de contact avec les forces de l'ordre pour l'analyse du dispositif. Il donne également des directives de protection pour les policiers municipaux. Enfin, les lieux de rassemblement fermés, comme l'organisation des lotos, doivent faire l'objet d'un dispositif de sécurité.

Francis MALFANT, 1^{er} ADJOINT au social :

Goûter des anciens :

Le goûter des anciens a été particulièrement apprécié avec une participation plus importante et une prestation excellente d'un nouvel animateur qui a obtenu un franc succès à telle preuve que d'aucuns ne voulaient plus sortir.

Maison du social :

Les permanences pour la mutuelle continuent tous les mercredis matins. De nombreux contrats sont signés. La personne est mieux garantie en payant moins cher.

Les dossiers CMU et d'aide complémentaire à la santé sont en développement.

Les représentantes de la CPAM sont revenus à la maison du social depuis le 13 novembre.

Virginie ORTIZ, 2^{ème} Adjointe à l'enseignement :

Cantine :

Le père Noël est passé ce matin à la cantine distribuer des gâteries à la plus grande joie des enfants.

Conseil municipal des jeunes :

Le conseil municipal des jeunes a été installé. Mlle Alyssia OLIVERA a été élue Maire. Enzo GALEOTTI et Natéo DANGEL ont été élus Adjoints. Adel BENHADJ-TAHAR, Marine CASTAGN, Diane AWA, Chloé HUILLET, Nathan KABORE, Emma MEKKI, Emmy-Leen REGOND, Luna ROGER sont conseillers municipaux.

Pierre CROS, 3^{ème} ADJOINT, au patrimoine :

Economies d'énergie :

L'augmentation des illuminations des fêtes de fin d'année contrairement à ce que l'on peut penser n'augmente pas la facture d'électricité mais au contraire la diminue en raison de la mise en place de lampes Led qui consomment beaucoup moins.

